

4 - Soutien aux formations

Les structures d'appui à la formation sont organisées aujourd'hui de façon différente à Paris-Sorbonne et à l'UPMC.

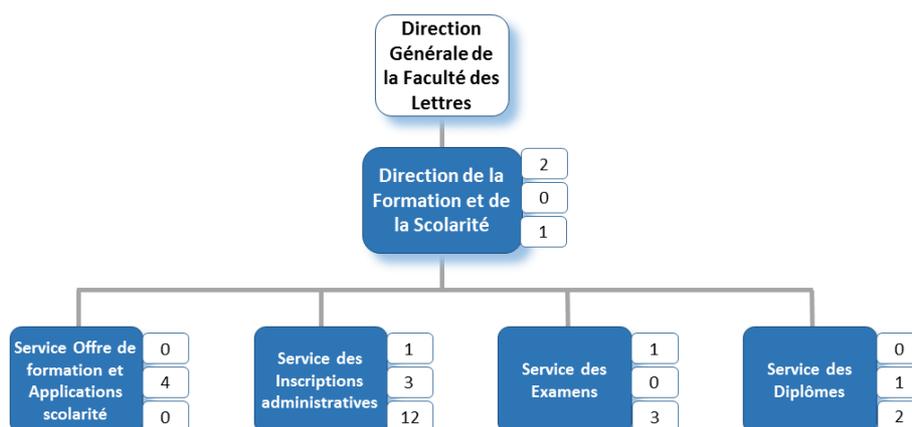
- A Paris-Sorbonne, en sus de la Direction Formation et Scolarité, l'appui aux étudiants en situation de handicap est intégré à la Direction de la Vie Étudiante et le SCUOIP assure les fonctions d'orientation et d'insertion professionnelle. Le Service commun de Formation Continue assure le pilotage de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et des actions courtes de formation.
- A l'UPMC, la Direction Générale de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DGFIPI) regroupe l'ensemble de ces fonctions ; le Service de la Formation continue, le Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle, le Service Handicap Santé Etudiant et la Direction de la Vie Étudiante lui sont rattachés.

Malgré ces différences d'organisation, les opérations liées à la scolarité suivent des processus similaires (étroitement liés à la réglementation nationale) et le soutien à la formation recouvre des services de même nature, même si les contenus et les approches pédagogiques peuvent être différents.

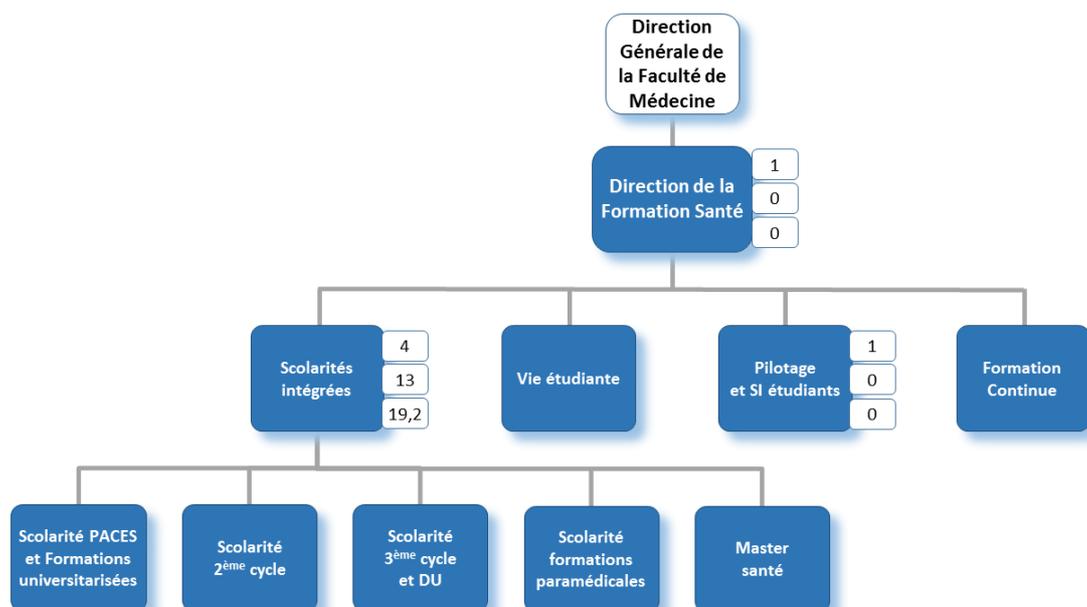
Au sein de Sorbonne Université, le soutien aux formations est organisé de la façon suivante :

Au niveau facultaire, l'organisation du soutien aux formations respecte les spécificités de l'organisation actuelle des trois secteurs de formation au sein des deux établissements fondateurs. Les directions facultaires dans ce domaine bénéficient en outre de l'appui de la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle placée au niveau universitaire.

La Faculté des Lettres a une Direction de la Formation et de la Scolarité (DFS) et un Service d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIOIP). La Mission Handicap est rattachée à la Direction de la Vie Étudiante.

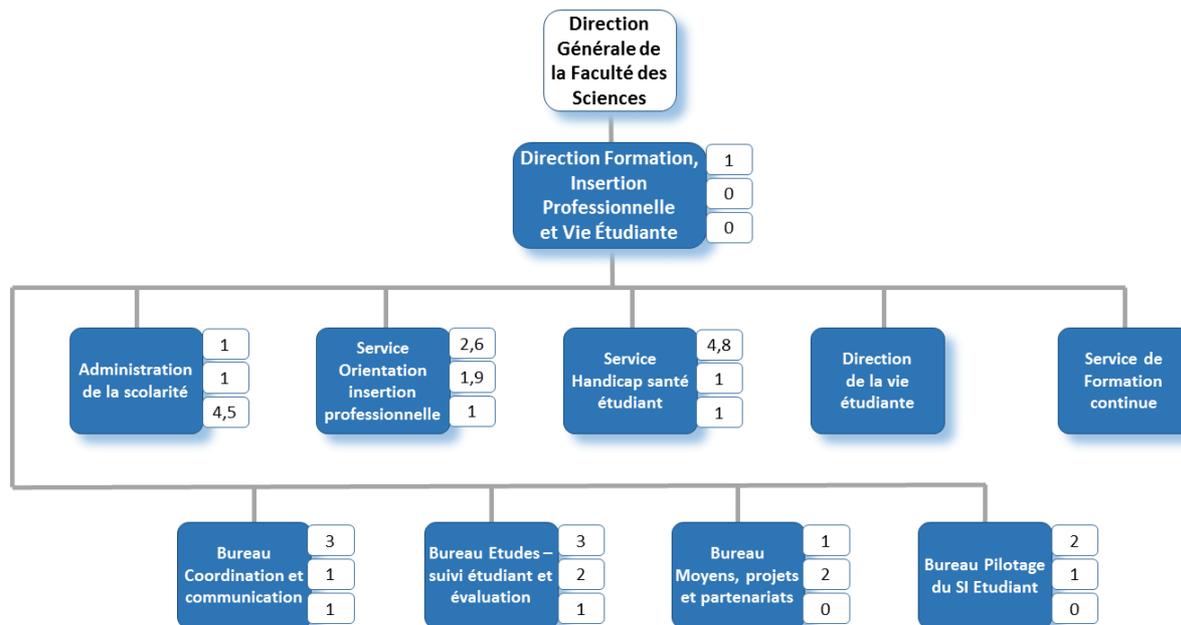


La Faculté de Médecine a une scolarité structurée par cycles pour les formations médicales, et par métiers pour les formations paramédicales. Elle est organisée en Services Scolarité répartis sur ses différents sites. L'appui en matière d'orientation et d'insertion professionnelle est porté par le Bureau Interface Professeurs Etudiants (BIPE).



La Faculté des Sciences regroupe dans une Direction de la Formation et de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante (DFIVE) ses fonctions de soutien, intégrant notamment les bureaux d'appui aux départements de formation, le Service de la Scolarité, le Service de l'Orientation et de l'Insertion (SOI) et le Service Handicap Santé Etudiant (SHSE). Ce dernier est aussi prestataire de service pour la Faculté de Médecine.

Au sein de la Faculté des Sciences, la structure d'appui à l'innovation pédagogique n'est pas rattachée aux services centraux de la faculté. Un projet d'évolution du Service Général des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (SGTICE) actuel est en cours d'élaboration, son organisation sera définie cet automne et présentée en Comité Technique. Cette évolution concernera les personnels des structures du SGTICE (Centre de Production Multimédia - CPM et L'Usage des Technologies Educatives pour les Sciences - L'UTES) qui conserveront leurs fonctions dans leurs domaines de compétence.



Par ailleurs, **les services en charge de la formation continue** sont reconduits au 1^{er} janvier 2018 dans leur organisation actuelle au niveau facultaire, chacun pour leur périmètre d'action. Si les orientations stratégiques du futur projet d'établissement de Sorbonne Université en matière de formation tout au long de la vie impliquent une nouvelle structuration de la formation continue, celle-ci sera élaborée en concertation avec les services, et soumise alors à avis du Comité Technique au cours de l'année 2018. La typologie du ou des service(s) sera(ont) décidée au moment de cette structuration.

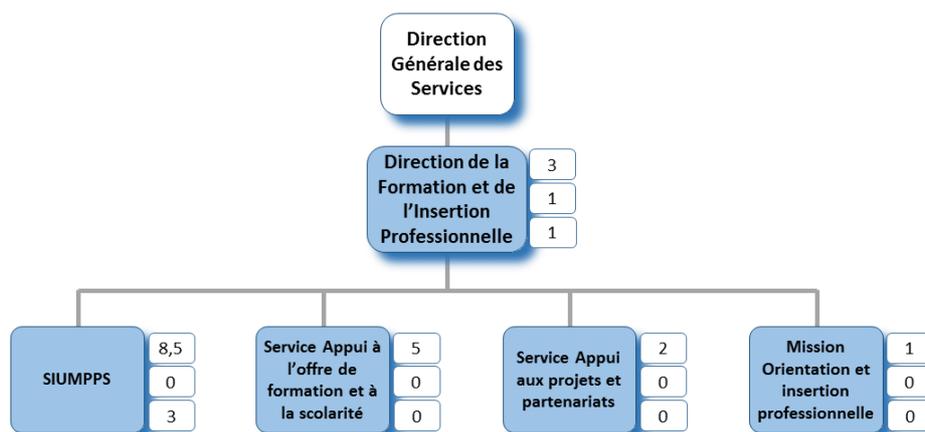
Au niveau universitaire, la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP) appuie la définition de la politique de l'établissement en matière de formation tout au long de la vie. Elle a en charge la coordination et l'appui en expertise pour la mise en œuvre de la politique de formation ainsi que la mise en cohérence des actions menées par les facultés. Elle assure notamment les relations avec les ministères et les établissements partenaires, tout comme la coordination et la fiabilisation des enquêtes et des indicateurs liés à la formation, en lien avec la direction chargée de l'aide au pilotage. Enfin, elle assure la veille réglementaire et sa diffusion au sein des facultés, ainsi que la mise en cohérence de l'instruction des recours et du précontentieux, en lien avec la Direction des Affaires Juridiques.

Cette direction comprend des services d'appui aux facultés, chargés de travailler en lien étroit avec les services facultaires dans un rôle d'expertise, de conseil et d'accompagnement. Ils favorisent le développement des bonnes pratiques et promeuvent les projets émanant des facultés ou impulsés par le niveau universitaire.

- Le Service d'appui à l'Offre de Formation et à la Scolarité est en charge du pilotage de l'offre de formation, de l'accréditation, et de la coordination des actions des facultés liées à la scolarité, aux enseignements et aux cursus des étudiants (candidatures, inscriptions, calendriers universitaires, modalités de contrôle des connaissances...).
- Le Service d'appui aux Projets et Partenariats a pour mission le pilotage des appels à projets concernant la formation (veille, coordination des réponses et du suivi des projets au niveau de l'établissement), la mise en œuvre de la politique de partenariats, et la taxe d'apprentissage.

- La Mission Orientation et Insertion Professionnelle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'établissement dans ce domaine en veillant à la cohérence des actions des services d'orientation et d'insertion professionnelle des facultés, et en organisant leur collaboration et l'articulation de leurs fonctions afin d'assurer aux étudiants un niveau de service optimal et de même niveau entre les différentes facultés.

Le **Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)**, dont l'organisation n'est pas modifiée, est rattaché à la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle universitaire.



Les services de soutien aux formations regroupent aujourd'hui 178,4 ETP (70,1 A, 44,2 B et 64,1 C). Les agents affectés au 1^{er} janvier 2018 aux structures mentionnées ci-dessus représenteront 178,4 ETP (70,1 A, 44,2 B et 64,1 C).

Le SIUMPPS, dont l'organisation n'est pas modifiée, regroupe quant à lui 11,5 ETP (8,5 A et 3C).